

DIRECTIVES DE L'EXPO 2005
A L'INTENTION
DES PARTICIPANTS OFFICIELS

GL10-2-1

Directives relatives à l'hygiène et au contrôle
sanitaire des bâtiments
sur le site de l'EXPO 2005 AICHI

(novembre 2004)



L'Association japonaise pour l'Exposition
Internationale de 2005

L'Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005 publiera des directives à l'intention des participants officiels, qui couvriront tous les aspects de l'Exposition, de la préparation des constructions modulaires à l'exploitation au quotidien des pavillons.

Les directives seront numérotées de façon séquentielle comme suit : GL1-1, GL1-2, GL1-3, puis GL2-1, GL2-2, GL2-3, etc., sachant que GL est l'abréviation de "Guidelines" en anglais et que le premier chiffre rappelle le Règlement Spécial de l'EXPO 2005 AICHI auquel lesdites directives se rapportent. Ainsi toutes les directives commençant par GL1 sont fondées sur le Règlement Spécial No.1, celles commençant par GL2 , sur le Règlement Spécial No.2 et ainsi de suite.

Les directives seront publiées au fur et à mesure des besoins, et non dans l'ordre numérique. Ainsi, les "Directives GL4-1 relatives au design des constructions modulaires pour les participants officiels" seront publiées parmi les premières puisqu'elles contiennent des informations dont les participants auront besoin très tôt pour planifier et concevoir leurs projets d'exposition dans leur pavillon respectif. Les participants officiels sont priés de suivre ces directives au moment de leurs préparatifs et sont invités à prendre contact avec le groupe d'assistance aux participants officiels, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous, pour toute demande de clarification ou pour toute question concernant les directives.

Official Participant Group

Association japonaise pour l'Exposition Internationale de 2005

Adresse : Ino Building 7F
2-1-1 Uchisaiwaicho, Chiyoda-ku
Tokyo 100-0011 Japon
E-mail : ofipat@expo2005.or.jp
Tél. : +81-3-5521-1612
Fax. : +81-3-5521-1613

Sommaire

Introduction	1
1 Champ d'application	2
2 Organisation de la gestion sanitaire.....	2
3 Coopération avec les services sanitaires de la Préfecture d'Aichi et avec l'Association	3
4 Elaboration et soumission d'une présentation générale des installations , d'un plan de gestion sanitaire et autres documents utiles.....	3
5 Gestion des pavillons et bâtiments assimilés	4
6 En cas d'urgence ou de réclamation.....	8

Annexes et formulaires

- Consignes pour assurer un contrôle de l'hygiène et de l'environnement sanitaire du site de l'EXPO 2005 AICHI (Annexe 1)
- Comment remplir la Fiche d'auto-contrôle sanitaire du pavillon (Annexe 2)
- Présentation générale des installations du pavillon d'exposition à l'EXPO 2005 AICHI(et bâtiments assimilés) (Formulaire 1-1)
- Plan de gestion sanitaire du pavillon (ou bâtiment assimilé)) (Formulaire 1-2)
- Fiche d'auto-contrôle sanitaire du pavillon (Formulaire 2-1)
- Fiche d'enregistrement de la qualité de l'air (Formulaire 2-2)
- Fiche d'enregistrement et de traitement d'une réclamation (Formulaire 3)

Référence (Formulaire à déposer)

- Notification requise pour les édifices spécifiques

Introduction

Les présentes Directives, rédigées sous la supervision des services sanitaires de la Préfecture d'Aichi, visent à assurer la bonne gestion et l'entretien des installations à la disposition du grand public et des équipements d'alimentation en eau (potable, à usages divers, etc.) et d'évacuation des eaux usées, afin de garantir aux visiteurs de l'Exposition Internationale de 2005, Aichi, Japon (ci-après dénommée l'EXPO 2005 AICHI), ainsi qu'aux personnes travaillant sur le site un environnement professionnel et/ou récréatif agréable. Elles ont été établies conformément aux dispositions prévues par la Loi sur le maintien de l'hygiène dans les édifices (ci-après dénommé la "Loi LMSB"), par le "Règlement Spécial No.10 concernant les services généraux" et par le "Plan de mesures sanitaires et environnementales des bâtiments", ces deux derniers documents ayant été élaborés par l'Association pour l'Exposition Internationale de 2005 (ci-après dénommée "l'Association").

Les participants officiels et non officiels (ci-après dénommés collectivement "les Participants"), ainsi que l'Association, sont tenus de se conformer aux consignes stipulées dans les présentes Directives pour entretenir et contrôler l'état sanitaire des installations et les équipements ci-dessus mentionnés, afin d'assurer le confort requis.

1 Champ d'application

Les présentes Directives s'appliquent de façon générale à l'hygiène et au contrôle sanitaire des bâtiments présents sur le site de l'Exposition, notamment les pavillons des sections nationales (ci-après dénommé les "pavillons").

2 Organisation de la gestion sanitaire

(1) Nomination d'un "Responsable de l'hygiène et du contrôle sanitaire"

Afin d'assurer une gestion appropriée des différents équipements et installations des pavillons, les Participants sont priés de nommer un "Responsable de l'hygiène et du contrôle sanitaire", en respectant les conditions suivantes :

- i. Pour tout bâtiment relevant de la catégorie des "Edifices spécifiques" tels que définis dans la Loi LMSB, à savoir tout bâtiment ayant une superficie au sol de plus de 3.000 m² (cette définition de l'Edifice spécifique s'appliquera pour tout ce qui suit), l'ingénieur spécialisé dans l'assainissement et la gestion de la santé publique, tel que requis par la loi précitée, sera nommé "Responsable de l'hygiène et du contrôle sanitaire" du pavillon en question.
- ii. Pour tout bâtiment ne relevant pas de la catégorie des "Edifices spécifiques", on choisira, parmi le personnel en charge de la gestion du pavillon en question, un individu jugé apte à assurer les fonctions de "Responsable de l'hygiène et du contrôle sanitaire".

(2) Le Responsable de l'hygiène et du contrôle sanitaire doit assurer les tâches suivantes :

- i. Contrôler les installations de climatisation et gérer la qualité de l'air à l'intérieur du bâtiment.
- ii. Contrôler l'hygiène des installations d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées.
- iii. Contrôler l'hygiène des installations d'alimentation en eau à usages divers.
- iv. Détecter, le cas échéant, la présence de rats et autres parasites et organiser leur extermination
- v. Superviser le nettoyage du pavillon et l'élimination et/ou le traitement des ordures.
- vi. Consigner par écrit les opérations d'entretien et les mesures de contrôle mises en œuvre et conserver cette documentation.
- vii. Assurer la formation du personnel en matière d'hygiène.
- viii. Assurer toute autre tâche relevant du contrôle sanitaire du pavillon.

3 Coopération avec les services sanitaires de la Préfecture d'Aichi et avec l'Association.

Les Participants sont priés de collaborer étroitement avec le Centre de contrôle de l'environnement sanitaire et de l'hygiène alimentaire ("Food and Environmental Sanitation Center" (ci-après dénommé le "Centre"), établi sur le site par les services sanitaires de la Préfecture d'Aichi, qui donnera les consignes et les directives nécessaires pour assurer correctement la gestion sanitaire du bâtiment dont ils ont la charge.

Les Participants sont également priés de collaborer étroitement avec l'Association, notamment avec le Groupe en charge de la gestion du site et des services, afin de faciliter les inspections de l'état des pavillons et des diverses installations.

4 Elaboration et soumission d'une présentation générale des installations , d'un plan de gestion sanitaire et autres documents utiles

(1) Les Participants sont priés de préparer et de remettre à **l'Association (Official Participation Group)**, au plus tard le vendredi 4 mars 2005, les formulaires suivants dûment remplis, annexés aux présentes Directives:

- le formulaire 1-1, intitulé "Présentation générale des installations du pavillon d'exposition à l'EXPO 2005 AICHI (ou bâtiment assimilé)"
- le formulaire 1-2, intitulé "Plan de gestion sanitaire du pavillon ou bâtiment assimilé"

Pour les pavillons ou bâtiments assimilés, relevant de la catégorie des "Edifices spécifiques", veuillez remettre une copie de la "Notification requise pour les édifices spécifiques" (l'application du sceau n'est pas requise), à la place du formulaire 1-1 (cf. paragraphe (2) ci-dessous)

Le Groupe en charge de la gestion du site et des services de l'Association se chargera de remettre collectivement ces documents au Centre.

(2) Conformément aux dispositions prévues par la Loi LMSB, les pavillons ou bâtiments assimilés relevant de la catégorie des "Edifices spécifiques" sont priés de soumettre **au Centre** dans le mois qui suit la première utilisation du bâtiment concerné, le formulaire intitulé "Notification requise pour les édifices spécifiques", dûment rempli, annexé aux présentes Directives.

Toute modification dans le contenu des éléments à notifier aux services sanitaires doit faire l'objet d'une notification **au Centre** dans le mois qui suit ladite modification.

5 Gestion des pavillons et bâtiments assimilés

Afin de garantir l'hygiène des pavillons et autres bâtiments assimilés et d'en assurer le contrôle sanitaire, les Participants sont priés de gérer leurs pavillons conformément à l'Annexe 1 "Consignes pour assurer un contrôle de l'hygiène et de l'environnement sanitaire du site de l'EXPO 2005 AICHI" (ci-après dénommée les "Consignes"), de noter par écrit les contrôles effectués et l'état du pavillon sur des "Fiches d'auto-contrôle sanitaire du pavillon", telles que proposées en Annexe 2 et de conserver tous ces documents dans le pavillon.

(1) Contrôle de la qualité de l'air à l'intérieur des pavillons

- i. Effectuer l'entretien et les contrôles nécessaires pour maintenir les niveaux de qualité de l'air et d'éclairage indiqués dans les Consignes, enregistrer les résultats obtenus et conserver cette documentation.
- ii. Inspecter, au moins une fois par mois, l'état d'entretien des installations de climatisation et des équipements de ventilation, et effectuer les réparations qui s'imposent, le cas échéant. Il convient notamment de porter une attention particulière aux points suivants :
 - a. inspecter les tours de refroidissement et vérifier la propreté de l'eau de refroidissement : effectuer le nettoyage qui s'impose et changer l'eau, si nécessaire.
 - b. inspecter les humidificateurs et vérifier leur propreté : effectuer le nettoyage qui s'impose en cas de contamination.
 - c. inspecter les équipements de collecte des eaux usées (canalisations d'évacuation) connectés aux climatiseurs, humidificateurs et autres ventilateurs, et vérifier qu'ils ne soient pas bouchés ou sales. Si nécessaire effectuer le nettoyage qui s'impose.
- iii. Prière d'utiliser l'eau du robinet pour alimenter les tours de refroidissement et les humidificateurs.
- iv. Organiser, si cela s'avère nécessaire, des prélèvements pour détecter une éventuelle présence de la bactérie responsable de la légionellose dans l'eau de refroidissement.

(2) Contrôle sanitaire des équipements d'alimentation en eau potable

Afin de garantir la qualité et la sécurité de l'eau potable, veuillez effectuer les contrôles suivants :

- i. Tous les matins, avant l'ouverture du site au public, veuillez vérifier que l'eau du robinet ne présente aucune anomalie, comme la présence

d'impuretés, ou encore une couleur, une odeur ou un goût suspect. Mesurer également au moins une fois par semaine la concentration de chlore résiduel libre dans l'eau et vérifier qu'elle est supérieure à 0,1 mg/l.

- ii. Si l'alimentation en eau potable provient de citernes, veuillez organiser un plan d'inspection de la qualité de l'eau selon les critères présentés dans le tableau ci-dessous.

Si les prélèvements montrent que la qualité de l'eau n'est pas conforme aux normes prescrites par la Loi sur l'alimentation en eau, veuillez immédiatement prévenir l'Association et le Centre, indiquer au public que l'eau n'est pas potable, rechercher les causes de cette non-conformité et prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau.

Veuillez également inspecter la citerne au moins une fois par semaine et la nettoyer complètement au moins une fois pendant la durée de l'EXPO 2005 AICHI.

Eléments à vérifier pour une inspection de la qualité de l'eau	Fréquence des inspections
Quantité de bactéries, colibacilles, <u>plomb et ses composés</u> , azote sous forme d'acide nitrique ou d'acide nitreux, <u>zinc et ses composés</u> , <u>fer et ses composés</u> , <u>cuivre et ses composés</u> , ions chlorure, <u>résidus d'évaporation</u> , matières organiques, valeur du pH, goût, odeur, couleur, turbidité	Deux fois pendant la durée de l'EXPO 2005 AICHI (Les éléments soulignés peuvent être omis lors de la deuxième inspection, à condition que leur niveau soit conforme aux normes de qualité de l'eau lors de la 1ère inspection)
Ion chlorure et chlorure de cyanogène, acide chloro-azotique, chloroforme, acide dichloroacétique, dibromochlorométhane, acide bromique, trihalométhane total, acide trichloroacétique, bromodichlorométhane, bromoforme, formaldéhyde	Une fois pendant la durée de l'EXPO 2005 AICHI (entre juin et septembre)

- iii. Si vous utilisez des systèmes de refroidissement liquide ("water cooler"), veuillez laisser couler l'eau pendant au moins 5 minutes ou faire fonctionner le système de nettoyage automatique avant l'ouverture au public du site, afin d'éliminer l'eau résiduelle, puis mesurer la concentration de chlore résiduel libre pour vérifier qu'elle est supérieure à 0,1mg/l. Vérifiez également que l'eau ne présente aucune anomalie, comme la présence d'impuretés, ou encore une couleur, une odeur ou un

goût suspect.

(3) Contrôle sanitaire des installations d'évacuation des eaux usées

Veillez effectuer les contrôles suivants sur les installations d'évacuation des eaux usées.

- i. Veillez inspecter au moins une fois par mois les canalisations d'égoût et vérifier qu'il n'y a pas d'exfiltrations d'eaux usées ou d'odeurs nauséabondes. Veillez prendre les mesures qui s'imposent (ex. réparations) si cela s'avère nécessaire.
- ii. Si l'on constate des fuites ou la présence de matières stagnantes bouchant les canalisations, veuillez immédiatement effectuer les réparations, le nettoyage ou toute autre mesure qui s'impose pour remédier à la situation.

(4) Contrôle sanitaire des eaux à usages divers

Veillez effectuer les contrôles suivants sur les installations d'alimentation en eau à usages divers.

- i. Veillez utiliser en principe l'eau du robinet pour l'alimentation en eau des installations paysagères (bassins, ruisseaux artificiels, fontaines, etc.)
- ii. Tous les matins, avant l'ouverture du site au public, veuillez mesurer la concentration de chlore résiduel libre de l'eau à la sortie du robinet pour s'assurer qu'elle est supérieure à 0,1 mg/l.

Si les prélèvements montrent une concentration de chlore résiduel libre inférieure à 0,1mg/l, veuillez installer un appareil de désinfection par le chlore.

- iii. Si l'alimentation en eau à usages divers provient de citernes, veuillez organiser un plan d'inspection de la qualité de l'eau selon les critères présentés dans le tableau ci-dessous.

Si les prélèvements montrent que la qualité de l'eau n'est pas conforme aux normes, veuillez immédiatement prévenir l'Association et le Centre, rechercher les causes de cette non-conformité et prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'eau.

Veillez également inspecter la citerne et le matériel de filtrage au moins une fois par mois et les nettoyer à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Eléments à inspecter	Norme de qualité	Fréquence des inspections
pH	entre 5,8 et 8,6	Au moins une fois par semaine
Odeur	Ne présentant aucune anomalie	
Aspect	Quasiment transparente et incolore	
Colibacilles	Aucune présence détectée	Au moins une fois tous les

Turbidité	Moins de 2 degrés	deux mois
Bactéries <i>Légionella</i>	Inférieur à 10 CFU / 100 ml	Deux fois pendant la durée de l'EXPO 2005 AICHI

NB : Les normes requises pour la bactérie *Légionella* sont conformes aux dernières directives publiées pour la prévention de la légionellose.

(5) Vérification d'une éventuelle présence de rongeurs et de parasites et mesures de prévention.

Veillez effectuer les contrôles suivants afin d'éviter la présence de rongeurs et de parasites (insectes, etc.)

- i. Veillez organiser régulièrement une inspection des endroits où les rongeurs et les parasites sont susceptibles de se reproduire ou de s'installer, et évaluer la nature des dégâts causés, le cas échéant. Afin de garantir l'hygiène du site dans son ensemble, un programme préventif de désinfection générale, mis en œuvre par l'Association et les participants, sera organisé une fois avant l'inauguration de l'EXPO 2005 AICHI, à la mi-mars, et deux fois pendant la durée de l'Exposition, à la mi-mai et à la mi-juillet.
- ii. Veillez vérifier régulièrement que les équipements mis en place pour prévenir l'incursion de rongeurs et de parasites sont en parfait état de fonctionnement, et effectuer les réparations qui s'imposent, le cas échéant.
- iii. Seuls les raticides et insecticides ayant reçu un agrément comme produit pharmaceutiques (vétérinaire) ou produit para-pharmaceutiques peuvent être utilisés pour l'extermination de rongeurs et de parasites. Afin d'éviter tout accident, veuillez d'une part, assurer le stockage et le contrôle desdits produits avec les précautions qui s'imposent, d'autre part, nettoyer et aérer suffisamment les espaces où ces produits ont été utilisés.

(6) Nettoyage et élimination des ordures

Veillez organiser les activités suivantes afin de garantir un environnement propre et agréable pour les visiteurs.

- i. Veillez nettoyer les espaces qui vous ont été alloués et éliminer les ordures et autres déchets tous les jours. Comme principe, faites en sorte qu'il d'évacuer les ordures de la journée tous les soirs.
- ii. Nettoyer au moins une fois par jour les endroits où sont collectés les ordures dans vos pavillons. Organiser au moins une fois par semaine une désinfection complète de ces endroits.

- iii. Surveillez attentivement l'état de propreté de votre pavillon et l'état de traitement des ordures. Le cas échéant, prenez les mesures qui s'imposent, en installant, par exemple, des poubelles supplémentaires.

(7) Divers

Si vous décidez de confier tout ou partie du contrôle sanitaire à un tiers, assurez-vous de lui donner les instructions nécessaires et réclamez de sa part des rapports réguliers de façon à pouvoir être au courant en permanence de l'état de votre pavillon.

6 En cas d'urgence ou de réclamation

- (1) Si un visiteur, ou toute autre personne, dépose une réclamation ou se plainte auprès d'un participant, celui-ci est prié d'en prendre note en utilisant le Formulaire 3 en annexe, "Fiche d'enregistrement et de traitement d'une réclamation", puis de diligenter une enquête sur le bien-fondé de ladite réclamation et de prendre les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- (2) Si on constate un problème de santé, dont la cause est susceptible de provenir d'aspects relatifs au contrôle sanitaire et environnemental des bâtiments, ou s'il existe un risque d'apparition d'un tel problème de santé, veuillez en référer immédiatement au Centre ou à l'Association, et suivez les consignes qui vous seront alors données.

Consignes pour assurer un contrôle de l'hygiène et de l'environnement sanitaire du site de l'EXPO 2005 AICHI

Catégorie	Bâtiment / Equipement concerné	Pendant l'EXPO 2005 AICHI												
		Nomination d'un responsable	Entretien et contrôle											
		Enregistrement sur la Fiche d'auto-contrôle sanitaire	Inspection des équipements sanitaires	Contrôle de la qualité de l'air	Mesure de la qualité de l'air	Contrôle de la qualité de l'eau potable	Contrôle des systèmes de refroidissement liquide	Contrôle des installations d'évacuation des eaux usées	Contrôle des installations d'alimentation en eau à usages divers	Prévention et lutte contre la présence de rongeurs et de parasites	Nettoyage	Elimination des ordures	Eclairage	
Hygiène des bâtiments	Edifice spécifique (*1)	Ingénieur spécialisé dans l'assainissement et la gestion de la santé publique (*3)	Enregistrement des résultats des inspections, classement et conservation de ces données	Au moins une fois par mois	Conformité avec les normes environnementales sur la qualité de l'air prescrites dans la Loi LMSB (*4)	Au moins une fois tous les 2 mois (*4)	Vérifier tous les matins, avant l'ouverture du site au public, que l'eau ne présente aucune anomalie, comme la présence d'impuretés, ou encore une couleur, une odeur ou un goût suspect.	*Tous les matins, avant l'ouverture du site au public, laisser couler l'eau pendant au moins 5 minutes ou faire fonctionner le système de nettoyage automatique et vérifiez que l'eau ne présente aucune anomalie, comme la présence d'impuretés, ou bien une couleur, une odeur ou un goût suspect. *Mesurer la concentration en chlore résiduel libre. *Nettoyer et désinfecter régulièrement le robinet d'arrivée d'eau.	A inspecter au moins une fois par mois. A nettoyer et à réparer si nécessaire.	A inspecter au moins une fois par mois (dans le cas où un alimentateur en eau à usages divers est assuré). A nettoyer et à réparer si nécessaire.	Surveillance appropriée des zones susceptibles d'abriter rongeurs et parasites. Désinfection générale en mars, mai et juillet.	Tous les jours	Tous les jours	Inspection tous les jours. Mesurer la luminosité à chaque fois que nécessaire (*5)
	Edifice général (*2)	Responsable de l'hygiène et du contrôle sanitaire				Prélèvements à chaque fois que jugé nécessaire (*4)								
	Remarques	_____	A conserver dans le pavillon concerné.	(*6)	(*6)	Fiche d'enregistrement de la qualité de l'air	(*6)	Organiser régulièrement des prélèvements d'eau pour analyse et conserver les résultats.	(*6)	(*6)	(*6)	Désinfection au moins une fois par mois des lieux de collecte des ordures et des sanitaires. (*6)	(*6)	_____
			Nettoyage des citernes			Inspection d'entretien			Contrôle de la qualité de l'eau (1)				Contrôle de la qualité de l'eau (2)	
Eau potable	Alimentation par un réseau privé simple (*7)	Au moins une fois pendant la durée de l'EXPO 2005 AICHI			Une fois par semaine (*6)			*Vérifier tous les matins, avant l'ouverture du site au public, que l'eau ne présente aucune anomalie, comme la présence d'impuretés, ou bien une couleur, une odeur ou un goût suspect. *Mesurer la concentration en chlore résiduel libre.				Contrôle de la qualité de l'eau : - à organiser régulièrement, si possible - conserver les rapports d'analyse.		
	Alimentation par un réseau sous pression	_____			_____			*Vérifier tous les matins, avant l'ouverture du site au public, que l'eau ne présente aucune anomalie, comme la présence d'impuretés, ou bien une couleur, une odeur ou un goût suspect. *Mesurer la concentration en chlore résiduel libre.				Contrôle de la qualité de l'eau : - à organiser régulièrement, si possible - conserver les rapports d'analyse.		
Eau à usages divers	Bassins de jeu, ruisseau artificiel, fontaines, etc.	A chaque fois que jugé nécessaire			Au moins une fois par mois			*Mesurer la concentration en chlore résiduel libre.				Contrôle de la qualité de l'eau : - à organiser régulièrement, si possible - conserver les rapports d'analyse.		
Nettoyage et contrôle des organismes nuisibles	A l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> *Inspection, entretien et nettoyage des containers et autres réceptacles à ordures *Organisation d'études de contrôle et de programmes de prévention *Conservation des rapports 												

Notes

*1 Tout bâtiment d'une surface totale utilisable de plus de 3.000 m² *2 Tout bâtiment qui ne relève pas de la catégorie des "édifices spécifiques". *3 Détenteur d'une licence d'ingénieur spécialisé dans l'assainissement et la gestion de la santé publique, telle que définie dans la Loi LMSB*4 Température : entre 17 et 28°C; humidité relative : entre 40% et 70%; écoulement d'air : inférieur à 0,5m / sec.; concentration en oxyde de carbone : inférieure à 10 ppm; concentration en CO₂ : inférieure à 1000 ppm; particules en suspension : inférieures à 0,15 mg / m³; quantité de formaldéhyde : inférieure à 0,1 mg / m³ (à mesurer au moins une fois entre juin et septembre).

*5 Pour les espaces visités dans les pavillons (mesuré à une hauteur de 85 cm du sol) : 150 lux minimum. Pour les salles de projection (mesuré au niveau du sol) : 0,2 lux minimum. Pour les couloirs et les escaliers (mesuré au niveau du sol) : 75 lux minimum

*6 Enregistrer les données sur la Fiche d'auto-contrôle sanitaire du pavillon et conserver ces documents.

*7 Pour tout réservoir d'une contenance de plus de 10m³.

Comment remplir la Fiche d'auto-contrôle sanitaire du pavillon (Formulaire 2-1)

1 Contrôle de la qualité de l'air

Dessinez un cercle (○) dans la case correspondante, à chaque fois que vous avez effectué une inspection ou un entretien sur un appareil de climatisation, ou que vous avez mesuré la qualité de l'air. Enregistrez les résultats des mesures sur la Fiche d'auto-contrôle sanitaire du pavillon (Formulaire 2-2)

2 Contrôle des installations d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées

Assurez-vous tous les matins, avant l'ouverture du site au public, que les robinets d'eau potable ne présentent aucune anomalie.

Vérifiez en même temps la couleur, la transparence, l'odeur et le goût de l'eau pour vérifier que tout est normal. A intervalles réguliers, veuillez également effectuer des prélèvements pour mesurer la concentration de chlore résiduel libre dans l'eau et enregistrer les résultats obtenus.

Si vous ne constatez aucune anomalie, dessinez un cercle (○) dans la case correspondante de la Liste d'auto-contrôle

Si vous constatez une anomalie, veuillez immédiatement couper l'eau, puis rechercher la cause du problème et prendre les mesures qui s'imposent, y compris les réparations nécessaires, le cas échéant. Dans ce cas, veuillez inscrire une croix (X) sur la Liste d'auto-contrôle, et donnez les détails de l'anomalie dans la case correspondante aux "remarques spéciales".

3 Entretien et contrôle des sanitaires

Assurez-vous tous les matins que les cuvettes des WC, les lavabos et les autres installations des sanitaires sont en bon état de fonctionnement, et que l'évacuation des eaux usées n'est pas bouchée. Vérifiez également que toutes ces installations sont propres et bien entretenues. Si vous n'avez constaté aucune anomalie, dessinez un cercle (○) sur la Liste d'auto-contrôle (Inscrivez au contraire une croix (X) en cas d'anomalie).

Veuillez également dessiner un cercle (○) dans la case correspondante de la Liste d'auto-contrôle après avoir nettoyé les sanitaires (y compris les canalisations d'évacuation), et un double cercle (⊙) si vous avez désinfecté les lieux.)

4 Contrôle des installations d'alimentation en eau à usages divers

Mesurez tous les matins, avant l'ouverture du site au public, la concentration de chlore résiduel libre dans l'eau, et notez par écrit les résultats obtenus. Inspectez également l'état d'entretien desdites installations.

Si vous ne constatez aucune anomalie, dessinez un cercle (○) dans la case correspondante de la Liste d'auto-contrôle

5 Nettoyage et prévention anti-rongeurs et anti-parasites

Veuillez nettoyer votre pavillon et éliminer les ordures tous les jours. Vérifiez également tous les jours que les installations sont propres et en bon état de fonctionnement, et que les containers et autres réceptacles à ordures ne sont pas abîmés. Si vous ne constatez aucune anomalie, dessinez un cercle (○) dans la case correspondante de la Liste d'auto-contrôle (Inscrivez au contraire une croix (X) en cas d'anomalie). Inscrivez un double cercle (⊙) si vous avez désinfecté les containers.

Si vous avez mis en œuvre un programme de prévention anti-rongeurs ou anti-parasites et que vous avez effectué une vérification de leur absence, dessinez un cercle (○) dans la case correspondante de la Liste d'auto-contrôle.

6 Remarques spéciales

Veuillez utiliser cette case pour noter de façon concrète mais succincte les réparations, les améliorations, ou le remplacement de matériel effectués.

7 Divers

Veuillez conserver bien classées les Listes d'auto-contrôle dans vos pavillons et les présenter à l'Association ou au Centre à leur demande.

2005年日本国際博覧会パビリオン等施設概要書
Présentation générale des installations du pavillon
d'exposition à l'EXPO 2005 AICHI(et bâtiments assimilés)

No.

名 称 Nom du pavillon	
設 置 場 所 Emplacement	長久手会場 Aire de Nagakute ゾーン名 Nom de la zone コモン Hameau No. (Common No.) 瀬戸会場 Aire de Seto
出 展 者 Exposant	住所 Adresse 氏名 Nom et prénom 館長名 Nom du Directeur de pavillon
環境衛生管理責任者 Nom du Responsable de l'hygiène et du contrôle sanitaire	連絡先 TEL Coordonnées 建築物環境衛生管理技術者：無・有（氏名 Ingénieur spécialisé dans l'assainissement et la gestion de la santé publique : non / oui (Nom :)
建 築 物 の 概 要 Présentation générale du pavillon	建物構造： 造 階建 棟 Structure (béton armé / armature en acier / bois / autre :) Nombre de niveaux : 1 / 2 / autre : Nombre de bâtiments : 1 / 2 / autre : 建築面積： m ² 延床面積 m ² Surface au sol : m ² Surface totale utilisable : m ² 映像・展示場等の面積： m ² Surface de projection et d'exposition : m ² 給水に関する設備 Installations d'alimentation en eau 飲料水：原水の種類 貯水槽 有 ・ 無 Eau potable : catégorie d'eau Citerne : oui / non 雑用水：有（用途 ）・無、 原水の種類（ ） Eau à usages divers : oui (usage :) / non Catégorie d'eau () 雑用水槽 有 ・ 無 ろ過槽 有 ・ 無 Citerne d'alimentation en eau à usages divers : oui / non Réservoir de filtrage : oui / non 冷却塔：有 ・ 無 原水の種類（ ） Tour de refroidissement : oui / non Catégorie d'eau () 加湿装置：有 ・ 無 原水の種類（ ） Humidificateur : oui / non Catégorie d'eau () ウォータークーラー：有 ・ 無 原水の種類（ ） Système de refroidissement liquide : oui / non Catégorie d'eau () 建築物衛生法に基づく「特定建築物」の適用：有 ・ 無 Enregistrement du pavillon comme "Edifice spécifique" conformément à la loi LMSB : oui / non
出 展 内 容 Contenu du projet d'exposition	映像・展示・その他（ ） Projection / Exposition / Autre ()
定 員 Effectifs maximum autorisés	人 personnes
従 事 者 数 Effectifs du personnel	人（うちパート 人） personnes (dont temps partiel : personnes)
特 記 事 項 Remarques	

※添付書類：各階平面図を添付してください

Documents à joindre : plan détaillé de chaque niveau du pavillon.

パビリオン等衛生管理計画書

Plan de gestion sanitaire du pavillon (ou bâtiment assimilé)

平成 年 月 日

Date : (AA) (MM) (JJ)

パビリオン等名称 Nom du pavillon		所在地 Emplacement	長久手会場 Aire de Nagakute 瀬戸会場 Aire de Seto
計画書作成者 / Nom de la personne qui a rédigé ce document			ゾーン名 Nom de la zone コモン Hameau No. (Common No.)

	実施内容 Opérations	実施回数 Fréquence	4月 Avril	5月 Mai	6月 Juin	7月 Juillet	8月 Août	9月 Septembre	備考 Remarques
係 関 調 空 Equipements de climatisation	空気環境測定 / Prélèvements pour mesurer la qualité de l'air	1回 Une fois /							
	空調機内外の点検整備 Inspection et entretien interne et externe des appareils	1回 Une fois /							
	エアフィルターの洗浄・交換 Nettoyage / Remplacement des filtres à air	1回 Une fois /							
	冷温水コイルの点検整備 Inspection et entretien des serpentins de refroidissement / de chauffage	1回 Une fois /							
	給排水ダクトの点検整備 Inspection et entretien des tuyaux d'alimentation en eau et d'évacuation d'eau	1回 Une fois /							
	吹き出し口の点検整備 Inspection et entretien des embouts d'extraction d'air	1回 Une fois /							
	自動制御機の点検整備 Inspection et entretien des contrôleurs automatiques	1回 Une fois /							
	備考 Remarques								
係 水 給 Equipements d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	給水栓水で色、濁り、臭い、味の確認 Vérifier la couleur, la transparence, l'odeur et le goût de l'eau à la sortie du robinet.	毎日 開場前 Tous les jours Avant l'ouverture du site							
	ウォータークーラーの5分間通水又は自動洗浄後に、色、濁り、臭い、及び味の確認 Vérifier la couleur, la transparence, l'odeur et le goût de l'eau après avoir laissé couler l'eau du système de refroidissement liquide pendant 5 minutes ou après un lavage automatique.	毎日 開場前 Tous les jours Avant l'ouverture du site							
	遊離残留塩素濃度の測定 Mesurer la concentration en chlore résiduel libre	1回 Une fois /							

	実施内容 Opérations	実施回数 Fréquence	4月 Avril	5月 Mai	6月 Juin	7月 Juillet	8月 Août	9月 Septembre	備考 Remarques
給水・排水関係 Equipements d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	給水系統の点検整備 Inspection et entretien des canalisations d'alimentation en eau	1回 Une fois /							
	水質検査 Inspection de la qualité de l'eau	1回 Une fois /							
	排水系統の点検整備 Inspection et entretien des canalisations d'évacuation des eaux usées	1回 Une fois /							
	備考 Remarques								
係 水 用 雑 Eau à usages divers	遊離残留塩素濃度の測定 Mesurer la concentration en chlore résiduel libre	1回 Une fois /							
	循環装置の点検 Inspection des systèmes de circulation	1回 Une fois /							
	ろ過装置の点検 Inspection des systèmes de filtrage	1回 Une fois /							
	消毒装置の点検 Inspection des systèmes de désinfection	1回 Une fois /							
	水質検査 Inspection de la qualité de l'eau	1回 Une fois /							
	備考 Remarques								
他 の そ Divers	清掃 Nettoyage	毎日 Tous les jours							
	ねずみ・衛生害虫の生息状況調査 Vérification de la présence ou non de rongeurs et de parasites	1回 Une fois /							
	ねずみ・衛生害虫の定期駆除 Dératisation et désinsectisation régulière	開催中 回 .. fois pendant la durée de l'EXPO 2005 AICHI							
	ゴミ処理 Elimination des déchets	毎日 Tous les jours							
	備考 Remarques								

(記入上の注意)

(Note)

- 特定建築物での空気環境の測定は2か月に1回行ってください。なお、ホルムアルデヒドの測定は6月から9月までに1回以上行ってください。
Il convient de mesurer la qualité de l'air au moins une fois tous les deux mois dans les "Edifices spécifiques". Veuillez également mesurer la concentration en formaldéhyde au moins une fois entre juin et septembre.
- 実施回数：実施計画頻度を記入してください。(例：日、週、月、2か月)
Fréquence : indiquez la fréquence que vous prévoyez (ex : tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, tous les 2 mois, etc.)
- 月欄：各実施項目の実施計画月に○印を記入してください。
Mettez un cercle (○) dans la case correspondant au mois où vous avez l'intention d'organiser l'opération en question.
- 備考欄：特記事項、実施業者名等を記入してください。
Remarques : Inscrivez les remarques particulières, le nom de l'entreprise chargée de l'opération, etc.

パビリオン等環境衛生自主管理点検票

Fiche d'auto-contrôle sanitaire du pavillon

施設名称 _____
Nom du pavillon

環境衛生管理責任者名 _____
Nom du Responsable de l'hygiène et du contrôle sanitaire

(_____ 月 分)
(Mois de _____)

項目 Opération		日 (曜日) Jour																																
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		
空気環境 Qualité de l'air	空調設備の点検・整備 Inspection et entretien des équipements de climatisation																																	
	空気環境の測定 Mesures de la qualité de l'air																																	
給排水設備 Installations d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées	飲用給水栓の点検 Inspection des robinets d'eau potable																																	
	色・濁り・臭い・味 Couleur, transparence, odeur, goût																																	
	遊離残留塩素濃度の測定 Concentration en chlore résiduel libre																																	
	ウォータークーラー洗浄・通水 Nettoyage et écoulement de l'eau dans les systèmes de refroidissement liquide																																	
	排水系統の点検整備 Inspection et entretien des canalisations d'évacuation des eaux usées																																	
衛生設備 Sanitaires	便器等の清潔保持・破損状況 Propreté et état des cuvettes, lavabos, etc.																																	
	汚水の停滞・漏れ Réseau d'évacuation des eaux usées bouché ou présence de fuites																																	
	清掃 (消毒 ◎) Nettoyage (mettre un double cercle ◎, en cas de désinfection)																																	
雑用水 Eau à usages divers	遊離残留塩素濃度の測定 Concentration en chlore résiduel libre																																	
	雑用水設備の保守点検 Inspection et entretien des installations d'alimentation en eau à usages divers																																	
清掃及び防除 Nettoyage et mesures de prévention anti-rongeurs et anti-parasites	施設内の清掃 Nettoyage du pavillon																																	
	コンテナの清掃 (消毒 ◎) Nettoyage des containers (mettre un double cercle ◎, en cas de désinfection)																																	
	コンテナ等の破損状況 Etat des containers (si abîmé, cassé, etc.)																																	
	廃棄物の処理 Elimination des ordures																																	
	衛生害虫等の防除実施 Programme de prévention anti-rongeurs et anti-parasite																																	
生息状況の調査 Vérification de la présence ou non de rongeurs, insectes et autres parasites																																		
特記事項 Remarques spéciales																																		

※ 屋内の空気環境の測定結果は様式2-2の空気環境測定記録票に記録してください。
Veuillez inscrire les résultats des analyses de la qualité de l'air sur le Formulaire 2-2 "Fiche d'enregistrement de la qualité de l'air".
※ 記入方法については、別紙2を参照してください。
Veuillez vous référer à l'Annexe 2 pour plus de détails sur la façon de remplir ce tableau.

参考（届様式）

Référence (Formulaire à déposer)

特定建築物届書
Notification requise pour les édifices spécifiques

年 月 日
Le.....

愛知県 保健所長殿
A l'attention du : Directeur du Centre de Santé publique de
Département d'Aichi

届出者 Déposé par :
住 所
Adresse
氏 名 印
(名称及び代表者氏名)
Nom et signature :
(personne physique ou représentant de la personne morale)

下記のとおり建築物における衛生的環境の確保に関する法律第5条第1項、第2項の規定によりお届けします。
Par la présente, je notifie les éléments énumérés ci-dessous, conformément aux alinéas 1 et 2 de l'article 5 de la Loi sur le maintien de l'hygiène dans les édifices.

記

- 1 特定建築物の名称
Nom de l'Edifice spécifique
- 2 特定建築物の所在場所
Emplacement de l'Edifice spécifique
- 3 特定建築物の用途
Utilisation de l'Edifice spécifique
- 4 特定用途に供される部分の延べ面積 m^2
Surface totale au sol des espaces dédiés à l'utilisation de l'Edifice spécifique
- 5 特定建築物の構造設備の概要 別添のとおり
Présentation générale de la structure et des installations de l'Edifice spécifique : cf. document joint
- 6 特定建築物所有者等の氏名及び住所
(法人にあつては、その名称、主たる事務所の所在地及び代表者の氏名)
Nom et adresse du propriétaire de l'Edifice spécifique
(Si une personne morale est propriétaire de l'Edifice, prière d'indiquer son nom, l'adresse de son bureau principal et de son représentant)
- 7 建築物環境衛生管理技術者の氏名、住所及び免状番号
(その者が他の特定建築物の建築物環境衛生管理技術者である場合にあっては、当該特定建築物の名称及び所在場所)
Nom, adresse et No. de licence de l'ingénieur spécialisé dans l'assainissement et la gestion de la santé publique
(Si cette personne assume les mêmes fonctions pour un autre Edifice spécifique, prière d'indiquer le nom et l'emplacement de cet Edifice)
- 8 特定建築物が使用されるに至った年月日
Date de mise en service de l'Edifice spécifique

- (添付書類) 1 各階平面図
(Documents à joindre) Plan de chaque niveau
2 中央管理方式の空気調和設備、換気設備の系統図
Diagrammes et schémas des installations centralisées de climatisation et des équipements de ventilation
3 給水（飲料水、雑用水）設備の系統図
Diagrammes et schémas des installations d'alimentation en eau (eau potable et eau à usages divers)
4 排水設備の系統図
Diagrammes et schémas des installations d'évacuation des eaux usées

(備考) 用紙の大きさは、日本工業規格A4とする。

Remarque : Ce formulaire doit être imprimé sur format A4 (norme JIS).

構造設備の概要
Présentation générale de la structure et des installations de l'Edifice spécifique

建物の構造 Structure de l'Edifice	鉄筋コンクリート・鉄骨 その他 () béton armé / armature en acier / autre ()		各階の延べ面積、室数及び用途 Surface totale utilisable et nombre de pièces à chaque niveau	階数 Niveau No.	特定用途部分 Usage spécifique			その他の用途部分 Usage autre que spécifique			
					延べ面積 Surface totale utilisable	室数 Nombre de pièces	用途 Usage	延べ面積 Surface totale utilisable	室数 Nombre de pièces	用途 Usage	
	地上 階・地下 階 Nombre de niveaux au-dessus du sol : Nombre de niveaux en sous-sol :				m ²				m ²		
	敷地面積 Superficie du terrain			m ²							
	建築面積 Surface au sol			m ²							
	総延べ面積 Surface totale utilisable			m ²							
	特定用途部分延べ面積 Surface totale dédiée à l'usage spécifique			m ²							
その他の用途部分延べ面積 Surface totale dédiée à des usages autres que spécifique		m ²									
			計 Total								
空気調和（機械換気）設備概要 Présentation générale des installations de climatisation (et de ventilation mécanique)	空気調和（機械換気）設備の系統 Systèmes de climatisation (et de ventilation mécanique)	機器名（系統名） Nom de l'appareil (ou du système)		設置場所 Emplacement dans l'Edifice	形式性能 Type et performance	台数 Nombre	給排気等の方式 Type d'alimentation et d'échappement				
		空 Climatisation									
	機 Ventilation										
冷却塔 / Tours de refroidissement	形式 Type		設置場所 Emplacement dans l'Edifice	台数 Nombre	使用水の種別 Catégorie d'eau utilisée						
					水道・井水・その他 () Eau du robinet / Eau de source (puits) / Autre ()						
					水道・井水・その他 () Eau du robinet / Eau de source (puits) / Autre ()						
					水道・井水・その他 () Eau du robinet / Eau de source (puits) / Autre ()						
					水道・井水・その他 () Eau du robinet / Eau de source (puits) / Autre ()						
加湿装置 Humidificateurs	形式 Type		設置空気調和機器名 Nom de l'appareil de climatisation installé	台数 Nombre	使用水の種別 Catégorie d'eau utilisée						
					水道・井水・その他 () Eau du robinet / Eau de source (puits) / Autre ()						
					水道・井水・その他 () Eau du robinet / Eau de source (puits) / Autre ()						
					水道・井水・その他 () Eau du robinet / Eau de source (puits) / Autre ()						
					水道・井水・その他 () Eau du robinet / Eau de source (puits) / Autre ()						
附属設備 Autres équipements accessoires	機器名 Nom de l'appareil		形式 Type	性能 Performance		台数 Nombre	備考 Remarques				
管理 Type de contrôle			自主管理 ・ 委託管理 Contrôle par le propriétaire / Contrôle confié à un tiers								

備考 用紙の大きさは、日本工業規格A4とする。
Remarque : Ce formulaire doit être imprimé sur format A4 (norme JIS).

飲料水設備概要 Alimentation en eau potable	設置場所 Emplacement dans l'Edifice		有効容量 Contenance effective	材質 Matériau	内装 Matériau de finition interne		
	受水槽 Citernes / Réservoirs		m ³				
	高置水槽 Citernes installées en hauteur		m ³				
	ポンプ Pompes		(形式・能力) (Type / Performance)				
	水源の種別 Catégorie d'eau utilisée		水道・井水・その他 () Eau du robinet / Eau de source (puits) / Autre ()				
	消毒設備 Système de désinfection		有 (形式・能力) Oui (Type / Performance)		設置場所 Emplacement dans l'Edifice		
	防錆剤 Anti-oxydant		有 (種類 第 種 号) Oui (Catégorie : No.)		注入方法 Méthode d'injection		
	給水管材質 Matériaux des canalisations		管理責任者 (氏名) (資格) Responsable du contrôle : Nom / Qualifications				
	給湯設備 Chauffe-eau		有 (形式・能力) Oui (Type / Performance)		・無 / Non		
	管理 Type de contrôle		自主管理 ・ 委託管理 Contrôle par le propriétaire / Contrôle confié à un tiers				
雑用水設備概要 Alimentation en eau à usages divers	雑用水槽 Citerne d'alimentation en eau à usages divers		設置場所 Emplacement dans l'Edifice	容量 Contenance	水源の種別 Catégorie d'eau utilisée	消毒設備 (形式・能力) Système de désinfection (Type / Performance)	
				m ³	雨水・下水処理水・ その他 () Eau de pluie / eaux usées traitées / autre ()	水洗便所・散水・ 修景 () ・清掃 W.C. / arrosage / bassins, cours d'eau artificiel, etc. / Nettoyage	
				m ³	雨水・下水処理水・ その他 () Eau de pluie / eaux usées traitées / autre ()	水洗便所・散水・ 修景 () ・清掃 W.C. / arrosage / bassins, cours d'eau artificiel, etc. / Nettoyage	
				m ³	雨水・下水処理水・ その他 () Eau de pluie / eaux usées traitées / autre ()	水洗便所・散水・ 修景 () ・清掃 W.C. / arrosage / bassins, cours d'eau artificiel, etc. / Nettoyage	
	管理 Type de contrôle		自主管理 ・ 委託管理 Contrôle par le propriétaire / Contrôle confié à un tiers				
排水設備概要 Evacuation des eaux usées	排水槽 (汚水処理施設) Réservoir (station d'épuration des eaux usées)		容量 Contenance	ポンプ Pompe		系統区分 Type de système	
			m ³	形式 Type	能力 Performance		
			m ³				
			m ³				
	管理 Type de contrôle		自主管理 ・ 委託管理 Contrôle par le propriétaire / Contrôle confié à un tiers				
清掃等設備概要 Equipements de nettoyage et d'entretien	ダストシュート Vide-ordures		有 ・ 無 Oui / Non				
	廃棄物集積場所 Dépôt d'ordures		(廃棄物集積容量) (Capacité du dépôt)		(設置場所) (Emplacement dans l'Edifice)		
	管 理 Gestion	設備管理 Contrôle des installations		自主管理 ・ 委託管理 Contrôle par le propriétaire / Contrôle confié à un tiers			
		清掃 Entretien, nettoyage		自主清掃 ・ 業者委託 Nettoyage par le propriétaire / Confié à un tiers			
		廃棄物処理 Traitement des ordures		自己処理 ・ 業者委託 Traitement par le propriétaire / Confié à un tiers			
ねずみ等防除 anti-rongeurs et anti-parasites		自主駆除 ・ 業者委託 Prévention par le propriétaire / Confié à un tiers					
備考 Remarques							